



## Je suis chez ma fille , mon mari m'a demander de partir

Par **valor**, le **26/01/2009** à **08:04**

il refuse que je remette les pieds chez moi , il m'a reprocher d'avoir depenser si'argent de la famille j'ai fait une tentative desuiside , puis je me suis rendue chez ma fille , il m'avait avouer ne plus m'aimer depuis longtemps , et apvoir trouver , cette raison pour me quitter ; il c'est aperçu que je l'avais tromper , il a deux ans , i , mais lui meme ayant , une relation avec ,une personne qui travaille dans son bureau

que dois je faire , dois je , commencer la procedure , il trouve que cela est top cher  
cordialement

Par **ly31**, le **26/01/2009** à **08:49**

Bonjour !!!!!!!!!!!!!

Pour ce qui vous concerne, je vous conseille de vous rendre au Poste de Police de votre ville dans les plus brefs délais, pour ainsi déposer une "main courante" et signaler les faits en disant que vous vivez actuellement chez votre fille

Maintenant, si vous souhaitez divorcer et suivant vos revenus, vous pouvez avoir recours à l'aide juridictionnelle (dossier à retirer au Tribunal de Grande Instance)

Cependant, vous avez toujours la possibilité de divorcer par consentement mutuel, ce qui

serait très certainement un divorce à moindre coût !

Je vous souhaite bon courage

ly31